



Indemnisation suite à sinistre

Par **ZANCHETTA**, le 18/11/2010 à 18:51

Bonjour,

Suite à une inondation consécutive à de fortes intempéries, la zone a été déclarée "catastrophe naturelle". Les assurances ont couvert les travaux de remise en état. Le secteur est depuis classé "zone inondable". Par conséquent, l'immobilier n'est même plus négociable. Peut-on espérer une indemnisation pour compenser cette dévaluation?

Merci par avance de considérer cette question.

Le président de l'association des riverains de l'Aulouste.

PS: ce sinistre n'est pas le fruit du hasard mais de négligences sur l'entretien du cours d'eau et des pratiques agricoles contestables.

Par **mimi493**, le 18/11/2010 à 21:01

Mais une indemnisation de qui ?

Par **ZANCHETTA**, le 21/11/2010 à 16:55

Je vous serai gré de vous abstenir lorsque vous n'avez rien à dire. Merci

Par **aiemac**, le **21/11/2010** à **21:15**

ça, c'est le genre de réflexion qui va vous amener à vous débrouiller seul avec vos interrogations...

il eût été plus pertinent de mieux lire et d'y voir une demande de complément d'information: "une indemnisation de la part de qui?".

dommage pour vous :-p